

cour royale avait à rendre dans l'affaire de M. Bavoux ; ce professeur vient d'être renvoyé devant la cour d'assises. Son affaire est donc décidément séparée de celle des étudiants. On est encore à concevoir les raisons qui ont fait prendre tant à cœur les légers désordres survenus à l'École de Droit ; on se rappelle qu'en 1811 et 1812, lorsque M. Berthelot était professeur de Droit romain, tout ce cours se passait dans un tumulte effroyable. Et cependant Monsieur le doyen ne suspendit pas le cours, on ne fit pas arriver la gendarmerie et personne ne fut mis en prison. Bien plus, vers la même époque à-peu-près, la statue de Napoléon fut renversée et outragée de toutes les manières. Croit-on que l'armée et les tribunaux se levèrent pour venger cet attentat ? Non, sous ce despotisme si farouche et si cruel, il n'en résulta rien ; il n'y eut pas même un gendarme mis en campagne. Comment se fait-il aujourd'hui que sous un gouvernement prétendu libre, quelques sifflets suffisent pour mettre en mouvement toute la garnison de Paris, et pour faire déployer l'appareil des poursuites les plus sévères ? On aura bien plus lieu de s'étonner de l'importance donnée à cette bagatelle en songeant que les siffleurs étaient étrangers à l'école, ou du moins au cours où le tumulte a éclaté, et que parmi ces siffleurs, figurait un jeune parent de M. Bellart qui ne savait point habituellement les leçons de M. Bavoux.

Parmi toutes les réflexions que fait naître cette affaire, il y en a une qu'il est fort fâcheux qu'aucun député n'ait développée à la tribune. L'essence de notre gouvernement est la manifestation de toutes les opinions ; on ne conçoit pas, d'après cela, qu'on veuille réduire toutes les classes de la nation à ce silence uniforme, à cette insouciance apathique qui eût le partage des peuples courbés sous le despotisme. Il y a dans la chambre des députés deux

divisions bien prononcées qui se reproduisent à chaque instant dans la société, le côté droit et le côté gauche : nous ne parlons pas du centre, qui ne représente rien dans la nation. Comment veut-on que le public, qui prend tant d'intérêt aux discussions de la chambre, n'épouse pas une des deux opinions qui y dominent, et comment veut-on que cette opinion ne saisisse pas toutes les occasions de se faire connaître ? Il est clair que toutes les grandes réunions doivent offrir une image de la chambre. Au spectacle, comme dans les cours publics, il doit y avoir un côté droit et un côté gauche ; il est clair aussi que chacun doit manifester son improbation ou son approbation, suivant que son opinion se trouve flattée ou contrariée. Il n'y a là dedans rien que de fort simple ; il n'y a rien qui doive alarmer, ni irriter l'autorité. C'est la conséquence nécessaire du système représentatif. Malheureusement la France se trouve livrée à des hommes d'état, qui veulent faire marcher notre gouvernement sans le comprendre.

La promotion de pairs, qui devait avoir lieu, a, dit-on, été contremandée uniquement à cause de l'affaire de l'école de droit. Le ministère est si populaire et si adroit, que la faveur publique environne à l'instant quoiconque est l'objet de son animadversion. La persécution dirigée contre M. Bavoux, et le caractère que ce professeur a montré dans cette circonstance, l'ont désigné aux suffrages des électeurs de Paris, et il serait difficile aujourd'hui de l'empêcher d'être nommé. Cette nomination servirait pour le ministère une mortification qu'il veut s'épargner ; il a donc décidé que Paris n'aurait point de députés à élire cette année, et en conséquence il a ajourné les espérances des aspirants à la pairie. Il ne fallait rien moins qu'une circonstance pareille pour prolonger ce retard, qui doit beaucoup contrarier les affections et les projets de M. Decaze. Il y a long-temps que M. d'Ambray ne lui convient plus comme président

de la chambre des pairs ; M. Pasquier occuperait ce poste bien plus à sa satisfaction. On réserve sans doute à M. d'Ambray l'emploi de chancelier honoraire, que la mort de M. de Barentin a laissé vacant. M. Pasquier se trouverait alors promu à la présidence, presque en même temps qu'à la pairie. C'est sans doute franchir d'un seul saut un grand espace ; mais les créatures de M. Decaze prennent les allures de leur patron ; elles vont à pas de géant.

Les derniers efforts que ce ministre a faits à la tribune pour sortir de l'espèce de nullité où il était resté pendant toute la session, n'ont pas été heureux. Nous avons parlé dans notre dernier numéro de la maladresse avec laquelle il avait fait mention de l'indemnité de 500,000 francs accordée à la maréchale Moreau sur les fonds du domaine extraordinaire ; il n'a pas mieux réussi lorsqu'il est venu se faire l'apologiste des Suisses. On a été fort surpris de l'entendre parler de leurs exploits à Wagram et à Austerlitz. On sait fort bien que M. le comte, à l'époque de ces deux batailles, n'était guère en position de savoir ce qui se passait à l'armée ; mais depuis qu'il est dans les grandeurs, et surtout depuis qu'il se risque à la tribune, il devrait tâcher de ne dire que des choses qui aient quelque apparence de raison et de fondement. Il y a loin d'une antichambre à un champ de bataille. Si M. le comte avait pris les informations convenables, il aurait su, qu'il ne se trouvait pas un Suisse aux deux batailles qu'il a citées. En 1809, tous les Suisses au service de France étaient, soit à l'armée d'Espagne, soit dans le royaume de Naples, soit en France. S'il conservait le moindre doute sur ce point, nous pourrions lui donner la situation détaillée des différents corps de cette nation qui se trouvaient alors à notre solde. Libre à M. Decaze de faire l'éloge des Suisses, il n'est personne qui le trouve déplacé dans sa bouche ;

mais quand il voudra énumérer leurs titres de gloire, qu'il tâche de ne pas dérober à l'armée française des palmes qu'elle n'a partagées avec personne.

La fin de la session est ordinairement l'époque où le ministère récompense ses créatures : c'est aussi celle où il satisfait quelquefois aux clameurs du public et à de longues et justes réclamations. Nous ne savons auquel de ces deux motifs il faut attribuer les changements de préfets et de sous-préfets annoncés dans les journaux. Le ministère a toujours laissé long-temps attendre les concessions de cette nature, et il serait permis de croire qu'il n'a en vue maintenant que de placer les fils, les frères et les neveux des députés du centre. Il n'ignore pas quels sont les départements sur lesquels pèsent encore ces magistrats oppresseurs qu'une protection invisible semble soustraire à son animadversion. Il n'en est jusqu'à présent qu'un petit nombre auxquels il ait été une autorité dont ils ont cruellement abusé. *La Bibliothèque historique* n'a peut-être pas été étrangère à ces actes de justice, trop rares et trop long-temps attendus. Un résultat si utile au bien public doit consoler les auteurs de ce recueil de ce qu'ils ont souffert et de ce qu'ils souffrent encore. Dans ce moment, M. Desplaces, dont nous avons publié les réclamations dans notre troisième volume, est sur le point d'obtenir le redressement d'une horrible injustice commise à son égard par le marquis de Vaulchier, préfet du département de Saône et Loire. M. Desplaces eut, en 1814, sa maison de campagne incendiée par les Autrichiens. Sur un fonds de 80,000 francs destiné au soulagement des propriétaires du département qui avaient le plus souffert, il obtint à titre d'indemnité une somme de 5,500 francs, qui lui fut payée tant en argent qu'en dégrèvement de contributions. Mais bientôt après, le marquis de Vaulchier, considérant que M. Desplaces était du nombre des braves

citoyens qui avaient pris les armes pour s'opposer aux progrès de l'ennemi, et qui, en combattant vaillamment, avaient réussi à l'arrêter pendant vingt-cinq jours devant la ville de Châlons, M. le marquis, dis-je, rendit un arrêté en vertu duquel M. Desplaces fut forcé de restituer la somme qu'il avait reçue; et non content de cela, on l'envoya en surveillance dans un autre département. M. Desplaces adressa de nombreuses réclamations à M. Lainé, alors ministre, qui se borna toujours à lui répondre : que l'arrêté du préfet ayant reçu son exécution, il ne lui était plus possible de revenir sur ce qui était fait. Enfin la voix de M. Desplaces paraît avoir été entendue du ministre actuel qui vient, dit-on, de donner des ordres pour que l'arrêté du marquis de Vaulchier soit cassé. C'est un acte de justice qui se sera fait attendre bien longtemps, mais enfin s'il arrive, il ne faut point encore trop se plaindre; il y a tant d'infortunés qui depuis 1815 réclament inutilement contre les mesures tyranniques dont ils ont été les victimes!

Les auteurs de la *Bibliothèque historique* ont quelques raisons de croire qu'ils ont contribué au succès des réclamations d'un brave et estimable citoyen. La satisfaction que leur cause cette pensée, les dédommage amplement des injures grossières que leur prodigue un journal annoncé pompeusement comme devant être le manifeste des *doctrinaires*, et qui n'offre presque toujours qu'un amas d'invectives et de déclamations dignes de la *Quotidienne* et du *Drapeau blanc*. Nous ne prétendons nullement aux bonnes grâces des *doctrinaires*, grands hommes d'état de l'école moderne, qui regardent la corruption comme la cheville ouvrière des gouvernements; qui, jugeant toute une nation d'après eux-mêmes, croient que l'amour de la liberté n'est que l'amour des places, et qu'il n'y a pas de patriotisme à l'épreuve d'une sincère, espèce de sophistes

renouvelés de ceux de l'os-empire, qui verront aussi leurs ténébreuses doctrines devenir un objet de ridicule et de mépris, et qui, peut-être, ne seront pas moins funestes à la France que les ergoteurs de l'hippodrome ne le furent à Byzance. Du moins ils auraient dû mettre plus de justice dans leurs reproches, et plus de réserve dans leurs attaques à notre égard. Le *Courrier* se plaint de ce que nous ne nous bornions pas à citer des actes dont la publicité pourrait souvent, dit-il, éclairer le Gouvernement. Le *Courrier* oublie, sans doute, qu'au moment où il nous adresse cette remontrance, nous subissons encore une condamnation qui nous a été infligée pour avoir rapporté des arrêtés de préfets qu'on a refusé d'admettre comme preuves légales. N'est-il pas touchant d'entendre ce journal nous reprocher de ne pas chercher à éclairer le Gouvernement, lorsque, pour avoir trop bien atteint ce but, nous sommes sous le poids d'un jugement que son absurdité n'a pas empêché d'être religieusement exécuté? Nous pardonnerions volontiers au *Courrier* les injures qu'il nous dit, mais il y a dans ses conseils une lâche et cruelle ironie, qui pourra n'exciter que le mépris de beaucoup de monde, mais qui est bien faite pour causer quelque indignation à ceux qui, avant d'avoir épuisé toutes les amertumes dont les ont abreuvés les tribunaux, se voyent déjà insultés par de méprisables écrivains.

Le vide que cause l'absence des chambres, a porté toute l'activité des esprits vers les nouvelles étrangères. Les différents voyages de M. Capo d'Istria ont donné lieu à beaucoup de conjectures, et le temps n'est pas éloigné, sans doute, où nous en verrons le résultat. Les forces que les Anglais rassemblent dans la Méditerranée, sont un objet d'étonnement pour tout le monde, et d'inquiétude pour quelques gouvernements. La forteresse de Fergo, qui

appartenait autrefois aux îles ioniennes, vient d'être cédée aux Turcs, qui l'occupent maintenant. Cet épiétement du Croissant sur les possessions d'un pays placé sous la protection de la Grande-Bretagne, n'aurait-il été souffert que pour servir de prétexte aux mesures que l'Angleterre semble préparer? Les conjectures que l'on formait sur ces dispositions, viennent de prendre une autre direction, par la nouvelle qu'ont donnée plusieurs journaux d'une guerre commencée entre l'Espagne et les puissances barbaresques. Cette guerre serait un bon prétexte pour retarder encore l'expédition destinée contre l'Amérique, expédition différée depuis si long-temps, tantôt parce que les corps qui doivent en faire partie, ne sont ni habillés, ni soldés, ni complétés, tantôt parce que les vaisseaux pourris qu'on a achetés de la Russie ne peuvent pas tenir la mer. Mais dans ce cas, l'Angleterre ne se joindrait-elle pas à l'Espagne, ne profiterait-elle pas des forces qu'elle a toutes rassemblées dans la Méditerranée, pour accabler, d'un seul coup, ces pirates incorrigibles, et pour obtenir des résultats plus durables et plus positifs que ceux produits par la victoire très équivoque de lord Exmouth.

Les journaux ont annoncé que les travaux de plusieurs forteresses qu'on élevait sur le Rhin ont été abandonnés; il n'en sera pas ainsi de celles qu'on construit en Belgique. Ce malheureux pays est sans contredit celui où la politique anglaise exerce le despotisme le plus cruel et le plus intolérable. Ces forteresses, inspectées par Wellington, tracées sur les plans des ingénieurs anglais, seront des monuments éternels de l'esclavage où est tombé un peuple brave et généreux, qui s'honora long-temps de porter le nom français. La Belgique, hérissée de citadelles, rappellera bientôt ces temps de la féodalité, où l'on ne rencontrait que châteaux forts, donjons et forteresses. C'est du haut de ces murs arrosés de la sueur des Belges, que leurs op-

presseurs insulteront à leur misère. Qu'on ne croye pas que ce soit contre l'ambition de la France que s'élevait tant de murailles; c'est uniquement pour l'avantage de l'Angleterre, c'est devenu ce pays, qui est devenu l'entrepôt de son commerce, soit à l'abri de toute atteinte, et ne puisse jamais se soustraire lui-même au joug qui pèse sur lui depuis cinq ans. Les Belges, déjà si malheureux que des traités secrets les aient livrés à l'Angleterre, voient dans ces forteresses, élevées bien plus contre eux que contre la France, le gage de la perpétuité de leur ruine. L'intérêt de l'Angleterre est que leur commerce et leur prospérité soient détruits. Dès-lors, cette destruction devient un arrêt du destin; il faut qu'une nation entière soit sacrifiée au bien-être des manufacturiers de la Grande-Bretagne. L'Europe cependant reste muette à ce révoltant spectacle. Si prompt naguère à s'alarmer sur les desseins ambitieux qu'elle supposait à un homme que le malheur pouvait avoir corrigé, elle voit aujourd'hui, sans inquiétude et sans déplaisir, les trésors arrachés à la France servir à enraciner la domination anglaise sur le continent. La sainte alliance devient complice de ce mépris de l'humanité, de cette violation des lois divines et humaines, par lesquels un peuple se trouve condamné irrévocablement à servir de pâture et de jouet à un gouvernement étranger qui semble l'avoir acheté pieds et poings liés pour en disposer comme d'une propriété. En pensant que tous les peuples de l'Europe se sont ligüés contre un seul pour amener de pareils résultats, on serait disposé à les plaindre presque autant que le pays qu'ils ont accablé dans l'espoir de conquérir une liberté qui semble chaque jour s'éloigner d'eux davantage.

La lettre suivante nous a été adressée par M. le maréchal Moncey : elle ne dément point les sentimens qui l'honorent dans celle adressée par lui au Roi, en août 1815 ; il se plaint seulement de l'inexactitude de la copie.

Paris, le 12 juillet 1819.

J'ai lu, Monsieur, dans le VIII^e volume, III^e cahier, pages 149 et suivantes de la *Bibliothèque historique*, la copie, extraite des journaux américains, d'une lettre que j'aurais écrite au roi, en août 1815.

J'ai bien eu l'honneur d'écrire à cette époque à Sa Majesté, mais je dois à la vérité de déclarer que la copie mentionnée ci-dessus, n'est point la copie de ma lettre.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer la présente dans votre prochain cahier.

Le maréchal, duc de Conégliano,
MONCEY.

ECONOMIES D'UN DIRECTEUR-GÉNÉRAL.

A Messieurs les Rédacteurs de la Bibliothèque historique.

MESSIEURS LES RÉDACTEURS,

Depuis quelque temps on ne parle que de coups d'état.

C'est sans doute pour s'essayer dans le genre, en attendant qu'il soit ministre, que M. de Barante, déjà directeur-général, conseiller d'état et pair de France, vient tout-à-coup de faire rayer du tableau de son administration centrale un grand nombre d'employés vieillis sous le harnois des contributions indirectes, harnois qui, comme

vous le pensez bien, MM. les Rédacteurs, n'est pas toujours agréable à porter.

Vous croyez peut-être que ces malheureux employés, la plupart sans ressources, et presque tous pères de famille, ont été prévenus d'avance du sort qui les attendait, ont reçu une indemnité qui puisse assurer leur existence jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un autre emploi ?

Eh bien ! rien de tout cela n'a eu lieu.

M. le directeur-général, conseiller d'état, pair de France, et de plus journaliste, dérogeant aux principes d'humanité, à l'exquise politesse, qu'il a manifestés si souvent et avec tant d'éloquence à la tribune nationale, s'est contenté d'informer, le 15 juillet, les chefs de division de son administration que les sieurs *tels et tels* étaient réformés à partir du 15 juillet, et qu'en conséquence leurs noms seraient rayés du tableau d'appointemens à dater du 15 juillet.

Je le demande à nos honorables députés : la Chambre, en décrétant une réduction de 200 mille fr. sur l'augmentation du budget des contributions indirectes, avait-elle l'intention d'ajouter des victimes aux nombreuses victimes des épurations de 1815, des suppressions de 1816 ?

Non, sans doute.

La Chambre voulait atteindre les gros traitemens, les traitemens du directeur-général, du secrétaire-général, ceux des grands *sincérastes*, MM. les inspecteurs-généraux, etc., etc., etc. ; elle voulait forcer l'administration à ne pas augmenter ses dépenses d'entretien de bâtimens et de bureaux, celles du matériel surtout, qui sont exorbitantes, et qui, en 1818, avaient été enflées de plus de 150 mille fr. sans utilité pour la régie.

M. le directeur-général avait sans doute bien pénétré les intentions de la Chambre, mais M. le directeur-général tient beaucoup à ses traitemens à ses immunités, à ses grandes *sincères* ; il a trouvé plus simple de faire peser sa rigueur sur des employés à 1800 fr., et de réduire arbi-

trairement les appointements de quelques chefs ou sous-chefs de bureau qui, en raison de leur ancienneté, n'ont pas l'avantage de posséder les bonnes grâces de M. le marquis de Miletassi, secrétaire-général.

Ce ne sont pas des nouveaux-venus que le pouvoir discrétionnaire de M. le directeur-général a terrassés : des hommes employés depuis deux ans, véritables *sténocuristes* dans toute la force du mot, conservent un traitement de 2 à 4000 fr. ; et des employés distingués par leur travail, par leurs sentiments, et par quinze années de bons services, sont impitoyablement renvoyés !....

M. de Chauvelin l'avait bien prévu ; on multiplie les injustices pour multiplier les échos de la plainte ; on veut que le cri des victimes intimide le législateur qui serait tenté de proposer de nouvelles économies ; car si l'on n'avait eu en vue que la réduction des dépenses, on n'aurait congédié que les nouveaux-venus qui, sans prendre part au travail, n'en sont pas moins beaucoup mieux rétribués que les employés laborieux frappés par la réforme.

S'il est vrai que, dans certains cas, le pouvoir soit autorisé à se jouer de l'existence des hommes, il me semble qu'il y a des limites qu'il ne peut dépasser sans injustice, sans inhumanité : sous ce point de vue, les victimes des nouvelles mesures adoptées par M. le directeur-général des contributions indirectes sont tout-à-fait dignes d'intérêt ; c'est pour appeler sur elles l'attention du gouvernement et des Chambres que je vous prie de vouloir bien publier ma lettre dans votre plus prochaine livraison.

Soyons économes, mais ne soyons point barbares.

Paris, le 17 juillet 1815.

***, de l'Administration centrale
des contributions indirectes.

EXTÉRIEUR.

CINQUIÈME LETTRE

Sur la situation morale et politique de l'Italie.

Rome, 12 juillet 1816.

Dans ma lettre précédente, je vous ai annoncé, monsieur et cher ami, que je vous donnerais quelques détails curieux sur les sociétés secrètes des *Carbonari*. Sans un plus long préambule, je vais tâcher aujourd'hui de remplir ma promesse.

Ces sociétés ont une origine française. Il en existe depuis long-temps dans les départements de l'Est. Celles-ci professent des doctrines à-peu-près conformes à celles de la *franche-maçonnerie*. Comme les *loges maçonniques*, elles sont restées étrangères aux événements politiques, ou du moins elles n'ont jamais tenté d'exercer sur eux une influence active. C'est aux *Charbonniers* français que les *Carbonari* italiens ont emprunté le nom qu'ils portent, les signes par lesquels ils se reconnaissent, et les formes du rite qu'ils suivent. Quant au but qu'ils se proposent, il n'a rien de commun avec celui des sociétés françaises. Quel est ce but, et quels sont les moyens qu'ils emploient pour l'atteindre ? Je suis obligé de reprendre les choses d'un peu plus haut pour répondre à ces questions.